

Zeitschrift: Technique agricole Suisse
Herausgeber: Technique agricole Suisse
Band: 37 (1975)
Heft: 14

Rubrik: 49ème rapport annuel de l'Association suisse pour l'équipement technique de l'agriculture - ASETA : pour la période allant du 1er juillet 1974 au 30 juin 1975

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

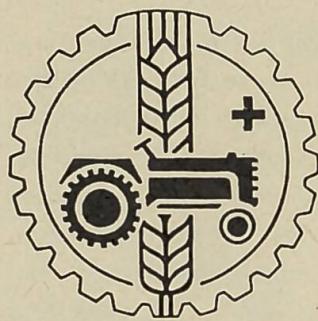
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 22.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



49ème Rapport annuel

de l'Association suisse pour l'équipement technique de l'agriculture - ASETA
(anciennement Association suisse de propriétaires de tracteurs agricoles)
pour la période allant du 1er juillet 1974 au 30 juin 1975

(Les chiffres entre parenthèses qui suivent immédiatement d'autres indications numériques représentent généralement ceux de l'exercice précédent)

1. Cinquante ans au service de l'agriculture

L'exercice 1974/1975 s'est écoulé sous le signe de la 50ème année d'existence de notre Association. Afin de gagner du temps et aussi de réaliser des économies, la fête officielle fut prévue non pas le 16 décembre mais déjà le 27 septembre 1974 (48ème Assemblée des délégués). Elle eut lieu ce jour-là à 17 h 15 au Cinéma de Lenk/Simmental (BE). Votre président central put souhaiter la bienvenue à plus de 30 invités représentant des autorités fédérales ou cantonales et des organisations étroitement liées à la nôtre, ainsi qu'à plus de 90 délégués (dont 60 avec leur épouse). Puis il souligna l'importance de l'événement du 16 décembre 1974 en rendant hommage aux quelques hommes décidés et à larges vues qui firent ainsi œuvre de pionniers, de même qu'à ceux qui ont défendu depuis lors la cause du développement de la technique agricole. Beaucoup de travail utile a été accompli sans bruit dans ce domaine, comme au sein de la plupart des organisations agricoles, d'ailleurs.

Dans l'exposé principal intitulé «50 ans au service de l'agriculture» qui fut ensuite présenté, votre directeur releva les faits marquants des cinq décennies écoulées, à la réalisation desquels il prit aussi une part déterminante pendant 32 ans. Ce laps de temps comporta des périodes mouvementées et d'autres qui le furent moins. Il y eut des années où l'on remporta des succès alors que celles durant lesquelles on déploya des efforts particuliers ne donnèrent pas les résultats escomptés. Les invités et

sociétaires présents furent surpris d'entendre tout ce que l'Association a accompli jusqu'ici. Bien des choses avaient été en effet déjà oubliées.

Après cet exposé, l'Assemblée des délégués assista à la projection du film sonore en couleurs «50 ans au service de l'agriculture». Ce film, d'une durée de 40 minutes, a été tourné par M. Werner Bühler, chef du Centre de formation professionnelle complémentaire 1. Il retrace pour ainsi dire toute l'histoire de l'ASETA, l'accent étant plus particulièrement mis sur la formation professionnelle complémentaire, les démonstrations de machines, le service technique, le service de renseignements et l'information par l'intermédiaire de «Technique Agricole», périodique de l'Association. Mais cette bande montre également par l'image, de façon très compréhensible, comment la position spéciale du tracteur agricole a pu être obtenue notamment en ce qui concerne les carburants utilisés dans l'agriculture (remboursement partiel de taxes douanières) ou la circulation routière. D'autre part, les assistants ont été impressionnés de voir l'énorme et rapide développement pris par la technique agricole au cours des cinquante dernières années. Les vifs applaudissements éclatant à la fin de ce film peuvent être aussi considérés comme une marque de reconnaissance pour le dévouement infatigable de M. Werner Bühler.

En entrant dans la seconde partie de l'exercice, nous sommes également entrés d'un pas assuré dans le

second demi-siècle d'activité de notre Association. Les activités futures de l'ASETA seront vraisemblablement moins orientées vers l'obtention de nouvelles positions spéciales que vers le maintien et l'extension de celles déjà acquises. Elles consisteront aussi et surtout à développer la formation professionnelle complémentaire des sociétaires, qui s'avère d'une impérieuse nécessité vu les constants et rapides progrès également réalisés dans le secteur de la technique agricole.

Par ailleurs, le cinquantenaire de l'ASETA a incité le Comité central à recommander aux Sections de consacrer plus spécialement la fin de l'exercice et le nouvel exercice au recrutement de nouveaux membres.

2. Effectif des membres de l'ASETA

Le désir manifesté par le Comité central d'arriver encore durant l'exercice du cinquantenaire à en-

raiser la diminution de l'effectif des sociétaires enregistrée depuis 1970 n'a malheureusement pas pu être entièrement satisfait. Cela doit être attribué au fait que la campagne de propagande des Sections romandes avait été prévue pour le prochain exercice et que les Sections alémaniques furent informées un peu tard de ce désir. Cette année, les Sections ont déjà été invitées au mois de juin à intensifier leur activité concernant le recrutement de nouveaux sociétaires.

Le Tableau 1 montre les modifications intervenues dans l'effectif des membres des différentes Sections. On constate avec satisfaction qu'il s'est tout de même accru dans certaines Sections (FL, GR, NW, SO, SG, SZ, VD et ZG). Sur l'ensemble de toutes les sections, la diminution effective de 1213 unités a été partiellement compensée par 1003 nouvelles adhésions. Ce qui est très réjouissant. Les sections suivantes, par exemple, ont enregistré des augmentations brutes remarquables: BE (168), SG (130), VD (103) et ZH (101).

Tableau 1 Effectif des membres de chaque Section

Sections	30.6.1969	30.6.1970	30.6.1971	30.6.1972	30.6.1973	30.6.1974	30.6.1975	Augmentation ou diminution en 1974/1975
AG	3'275	3'234	3'159	3'127	3'094	3'033	3'024	— 9
BE	7'235	7'303	7'305	7'203	7'100	7'090	7'031	— 59
BS + BL	874	863	863	848	811	789	782	— 7
FL	304	294	292	269	265	255	261	+ 6
FR	3'371	3'321	3'282	3'302	3'273	3'219	3'165	— 54
GE	437	433	431	426	393	384	382	— 2
GR	58	124	159	173	193	212	219	+ 7
Jura	425	420	409	405	401	427	427	—
LU	2'092	2'076	2'039	2'180	2'171	2'150	2'119	— 31
NE	669	653	661	637	644	631	614	— 17
NW	128	127	134	133	135	136	138	+ 2
OW	175	177	176	150	155	141	141	—
SH	943	932	918	899	859	859	818	— 41
SG	2'603	2'629	2'617	2'589	2'590	2'654	2'658	+ 4
SO	1'011	1'005	999	952	917	886	902	+ 16
SZ	402	402	406	404	420	420	449	+ 29
TI	229	385	393	383	371	361	350	— 11
TG	3'225	3'188	3'155	3'139	3'045	2'991	2'926	— 65
VD	3'726	3'723	3'704	3'646	3'650	3'370	3'387	+ 17
VS	248	240	235	261	262	241	238	— 3
ZH	5'780	5'711	5'698	5'629	5'621	5'567	5'565	— 2
ZG	499	527	540	567	595	613	623	+ 10
Total	37'709	37'767	37'575	37'322	36'965	36'429	36'219	— 210

3. Activité des organes de l'ASETA

La 48ème Assemblée des Délégués

Elle s'est tenue le 28 septembre 1974 à Zweisimmen (BE), à l'Hôtel de la Couronne. Les membres du Comité central et les Délégués représentaient 78 participants. Il y avait en outre 15 invités, dont 4 membres d'honneur. Le procès-verbal de la dernière assemblée du 22.9.1973, à Sursee, fut approuvé sans discussion. Il en alla de même du 47ème rapport annuel et des comptes pour 1973/1974. Le programme de travail 1974/1975 (y compris les listes de cours des Centres de formation professionnelle complémentaire 1 et 2) fut également adopté. Comme l'a constaté le Comité directeur, à peu près le 1/4 des propriétaires de tracteurs agricoles et la 1/2 des détenteurs de chars automoteurs ne font pas partie de l'ASETA. Cette situation a engagé le Comité central à proposer aux Délégués de lancer à l'occasion du cinquantenaire de notre organisation une campagne de propagande, obligatoire pour les Sections, en vue du recrutement de nouveaux membres. La campagne en question devrait avoir lieu autant que possible au cours de l'hiver 1974/1975 ou 1975/1976. Cette proposition a été approuvée à l'unanimité. En considération du cinquantenaire de l'ASETA et aussi parce que des firmes non affiliées à l'Association suisse des fabricants et commerçants de machines agricoles exposeront cette fois à la Foire suisse de la machine agricole (du 13 au 18 février 1975), il est décidé de participer une nouvelle fois à cette manifestation avec un stand d'information. Par rapport au plan financier quinquennal 1972-1977, le budget équilibré prévu pour 1974/1975 est basé sur une cotisation annuelle de Fr. 13.50, c'est-à-dire augmentée de 50 cts. On admet cette majoration à condition que la finance acquittée pour les cours des Centres 1 et 2 soit également rajustée, puis le budget est adopté. Les nominations complémentaires concernent les nouveaux présidents des Sections FL et TG, soit MM. Beat Hasler et Jakob Fatzer, qui doivent être confirmés dans leurs fonctions de membres du Comité central. En raison du roulement prévu au sein de la Commission de vérification des comptes, il est admis que l'occupation des postes sera maintenant la suivante:

1er membre:	E. Barraud, Senarclens VD (président)
2ème membre:	J. Roy, Porrentruy J
1er suppléant:	J. Bircher, Rumentikon ZG
2ème suppléant:	E. Schafroth, Liestal BL

La proposition du Comité central de s'affilier à la Communauté de travail pour l'encouragement de la rationalisation des travaux d'intérieur de ferme (AGIR) fut approuvée par 37 délégués mais repoussée par 37 autres. Conformément aux statuts, cette proposition a donc été rejetée. Une motion d'ordre en vue d'une répétition du vote fut écartée par 44 voix contre 24. La raison de cette décision négative est que de nombreux délégués ont estimé que les activités de l'AGIR étaient trop semblables à celles de la FAT. Pour mettre fin à la séance, en quelque sorte, il est procédé avec applaudissements à la nomination des membres d'honneur suivants: Anton Frauenknecht, Züberwangen (gérant de la Section SG depuis 1938), Leo Gerner, Eschen (président de la Section FL de 1949 à 1974) et Walter Michel, Ittigen (agent de liaison de la Division fédérale de l'agriculture de 1942 à 1974).

Les représentants de l'Union suisse des paysans, de l'Association suisse pour l'encouragement du conseil d'exploitation en agriculture et de la Direction cantonale bernoise de l'agriculture, adressent des félicitations à l'ASETA à l'occasion de son cinquantenaire pour la vive activité qu'elle déploie. Les représentants d'autres organisations ainsi que le Conseiller aux Etats F. Krauchthaler, l'avaient déjà fait la veille.

Le Comité central

Il a tenu deux fois séance pendant l'exercice. La première (89ème) a eu lieu le 7 septembre 1974, à Berne, et la seconde (90ème) le 27 septembre 1974, à Langnau (Emmental). Les deux séances ont servi à préparer l'Assemblée des délégués, la première ayant été principalement consacrée à l'analyse de la situation financière de l'ASETA.

Le Comité directeur

Il a été convoqué deux fois au cours de l'exercice, soit le 7 septembre 1974 et le 18 janvier 1975. Les

deux séances du Comité central ont été préparées lors de la réunion de septembre. Durant la réunion de janvier, il s'agissait de contrôler si les décisions prises par l'Assemblée générale avaient été mises à exécution. En outre, une première discussion s'engagea à propos du nouveau plan financier à établir.

La Commission technique 1 (questions techniques de caractère général)

Elle s'est réunie une seule fois, soit le 2 mai 1975, sous la conduite du président Viktor Monhart (Unterschlatt TG). L'ordre du jour comprenait les points suivants: Coup d'œil rétrospectif sur les cours techniques de 1974/1975 / Liste des cours techniques pour 1975/1976 / Point où l'on en est avec le remaniement des propositions concernant les installations et l'outillage d'un atelier de ferme / L'entretien et la réparation des véhicules automobiles agricoles / Prise de position au sujet des poids totaux maximaux pour remorques agricoles qui sont prévus sur le plan légal / Enquête relative à la délivrance d'autorisations spéciales pour des machines de grande largeur / Conséquences du mélange d'huiles hydrauliques lors de l'emploi en commun de remorques avec dispositif de basculement hydraulique.

Un comité de trois membres, qui tint trois fois séance, avait été formé au sein de la Commission technique 1 en vue de préparer la 4ème Journée d'information, avec conférences, de l'ASETA.

La Commission technique 2 (questions concernant les propriétaires de moissonneuses-batteuses)

Elle a siégé deux fois, sous la conduite du président Hans Ryser (Oberwil BL), soit le 22 mai et le 6 juin 1975 (ici avec les présidents des groupements régionaux). Cette dernière séance eut lieu sous la conduite de Hermann Marti (Othmarsingen AG) en raison d'une indisposition du président. Les questions devant être examinées étaient notamment les tarifs de moissonnage-battage pour 1975 et l'organisation de journées d'information régionales pour les détenteurs de moissonneuses-batteuses. Les échanges d'expériences concernaient les points suivants: le contrôle officiel périodique des moissonneuses-batteuses (LU), les difficultés d'admission à la cir-

culation des récolteuses de haricots (AG) et les contrôles des moissonneuses-batteuses (effectués par la police) qui gênent la circulation routière (BL). D'un autre côté, il a été également parlé des dommages causés par les pierres qui restent sur les champs. En automne et au printemps, l'ASETA devra lancer un appel dans la presse agricole spécialisée pour inviter les agriculteurs à débarrasser leurs champs de blé des pierres qui s'y trouvent.

La Commission technique 3 (questions concernant les communautés d'utilisation de matériels agricoles)

Le 17 octobre 1974 a eu lieu à Berne, sous la conduite du président F. Gerber (Schüpfen BE), une discussion générale entre des représentants de la Commission technique 3 (F. Gerber, H. Hebeisen, W. Bühler) et de l'Association suisse pour l'encouragement du conseil d'exploitation en agriculture (Dr Schweizer, R. Gnädinger). La question traitée était la collaboration réciproque concernant le développement des communautés d'utilisation de matériels agricoles (COUMAS). L'ASCA prévoit entre autres un cours pour les préposés des offices cantonaux chargés d'octroyer des crédits à l'agriculture (crédits d'investissement, subventions). Elle espère qu'on arrivera ainsi à une uniformisation au sujet de l'octroi de crédits d'investissement. Cela permettra d'éliminer les différences existant d'un canton à l'autre dans ce domaine, et, par là, d'éviter que ces crédits empêchent la création ou l'extension de communautés d'utilisation de matériels agricoles. De son côté, l'ASETA tentera de donner une meilleure formation aux gérants de ces communautés, notamment en donnant des cours périodiques appropriés aux deux Centres de formation professionnelle complémentaire de l'ASETA.

La mise sur pied d'une journée d'information suisse, conformément à la décision prise le 22 février 1974 par le Comité de la Commission technique 3 chargé d'intensifier la création de nouvelles COUMAS, dut être reportée du 22 novembre au 23 décembre 1974 en raison de l'important retard des travaux agricoles. Elle eut lieu à Olten et compta de nombreux participants. A quelques exceptions près, toutes les COUMAS existantes y étaient représentées. Pour mettre les assistants dans de bonnes dispositions,

cette journée d'information débute par la projection d'un film sonore en couleurs intitulé «La Communauté d'utilisation de matériels agricoles» et inspiré par P. Müri (Liebegg/Gränichen AG). Il fut bien accueilli et jugé très utile comme moyen de propagande. Puis les exposés suivants furent présentés:

a) Werner Bühler:

Nouveautés techniques au SIMA (Paris)

b) Karl Schib:

Activité des COUMAS à l'étranger

c) Fritz Bergmann:

Les récolteuses-hacheuses de maïs portées valent mieux que leur réputation

d) Albert Schönenberger:

Les matériels destinés au transport et à la manutention des engrains chimiques en vrac conviennent-ils pour un emploi en commun?

D'intéressantes suggestions furent émises pour l'activité des COUMAS durant l'hiver 1974/1975 au cours de la discussion générale qui suivit.

La Commission technique 4

(questions concernant la formation professionnelle complémentaire des sociétaires et sa coordination avec la formation professionnelle ordinaire)

Les membres de cette commission ont approuvé la liste des cours pour 1975/1976 des deux Centres de formation professionnelle complémentaire, et, par écrit, également quelques nouveaux programmes de cours. Ladite commission n'a pas encore pu agir dans le domaine de la coordination de la formation complémentaire avec la formation ordinaire parce qu'il faut pour cela que les autorités compétentes aient tout d'abord harmonisé entre eux les différents programmes des établissements d'enseignement agricole cantonaux.

4. Manifestations organisées par le Secrétariat central

Le 6 décembre 1974 a eu lieu une journée d'information au Centre de formation professionnelle complémentaire de Riniken. Elle était prévue pour les présidents et gérants des Sections et concernait la campagne de propagande à lancer à l'occasion du cinquantenaire de l'ASETA. Chacun s'expliqua franchement lors des discussions. Le

programme comportait des questions comme celles-ci: «Les associations sont-elles encore d'actualité?» ou bien «De quels avantages bénéficie un membre de l'ASETA?». Les renseignements donnés furent bien accueillis. On a pu s'étonner de voir que même de banales indications sur les avantages dont jouit un sociétaire étaient écoutées avec intérêt. Il semble que ce qu'offre l'ASETA soit considéré machinalement comme tout naturel. Ce n'est qu'en y réfléchissant sérieusement qu'on se rend compte de la somme de prestations dont on bénéficie pour si peu d'argent.

La même journée d'information fut organisée le 10 janvier 1975, à l'intention des représentants des Sections romandes, au Centre de formation professionnelle complémentaire de Grange-Verney sur Moudon. L'écho qu'elle a trouvé là-bas n'a pas été moins favorable que celui qu'elle avait éveillé en Suisse alémanique.

En vue de ranimer à partir de l'hiver 1975/1976 l'activité déployée dans le domaine des cours et des conférences, un cours pour représentants et moniteurs de Sections fut mis sur pied le 17 juin 1975 au Centre de formation professionnelle complémentaire de Riniken. L'objet de ce cours était de mettre l'accent sur la nécessité de donner des cours et conférences concernant des thèmes d'actualité. Le jour suivant avait été prévu pour donner une fois de plus aux participants en question des indications détaillées à propos des tests de tracteurs (contrôle périodique du fonctionnement de véhicules automobiles agricoles), qui sont extrêmement utiles du fait qu'ils permettent de remédier à temps à des défectuosités et d'éviter ainsi la coûteuse réparation de graves dégâts.

Un compte rendu détaillé des deux journées d'information dont il s'agit a été établi. La traduction en français sera remise prochainement aux représentants des Sections romandes. Le cours d'instruction proprement dit aura lieu seulement vers la fin de l'année 1975.

5. Centre de formation professionnelle complémentaire 1 à Riniken

(rapport de Werner Bühler, chef du centre)

Le dernier rapport d'activité concernant le Centre de Cours de Riniken a été principalement consacré

aux 10 années d'existence et au développement de ce Centre. Le présent compte rendu se limite à l'activité déployée durant l'exercice écoulé.

Le Tableau 2 permet de se faire une idée générale de tous les cours qui furent donnés pendant cette période. On peut y voir que le nombre de cours et le nombre de participants se sont de nouveau accrus. Il en découle une augmentation correspondante des journées de participants.

En consultant ce tableau, on peut également constater que les cours sur le travail des matériaux (M), plus spécialement ceux qui concernent le soudage électrique, comptent toujours parmi les cours que l'on fréquente le plus. Du point de vue de leur nombre, c'est cependant la première fois qu'ils sont dépassés par les Cours MES («Fais-le toi-même»). Une telle évolution était à prévoir et ne nous a pas surpris vu la situation existant à ce moment-là dans l'industrie du bâtiment. La question est de savoir maintenant si la faveur que connaissent les cours MES sera toujours aussi grande à l'avenir. Etant donné l'incertitude régnant à ce propos et aussi pour d'autres raisons, nous avons renoncé pour le moment à créer de nouveaux cours de ce genre, contrairement à ce qui était prévu. En revanche, nous avons l'intention de développer encore les cours existants en les adaptant selon les expériences faites aux besoins qui ne cessent de changer.

L'augmentation du nombre des participants aux Cours «Fais-le toi-même» est due dans une assez grande proportion aux groupements de paysannes qui ont manifesté de l'intérêt pour ces cours. Elles les ont suivis soit en commun, soit isolément en demandant un cours séparé. Dans la mesure du possible, nous contentons volontiers de tels désirs.

Le Cours K 30, qui comptait 19 participants, a donné toute satisfaction. Lors de l'exécution des travaux de remise en état, la place disponible a été parfois extrêmement réduite. Par ailleurs, on a pu constater que les participants montraient davantage d'intérêt et travaillaient plus soigneusement avec des machines leur appartenant (ils les amènent au Centre) qu'avec d'autres machines. Relevons à ce propos que ceux qui sont disposés à venir aux cours avec leurs machines continuent de bénéficier de certains avan-

tages pécuniaires. Par ailleurs, on ne doit pas oublier que ces machines servent à faire des exercices et que nous en avons besoin.

La nouvelle façon de se procurer les machines à remettre en état a également eu comme conséquence que nous demandons dorénavant aux firmes de mettre à notre disposition seulement 4 à 6 tracteurs, quelques charrues, et occasionnellement des machines spéciales ou d'intéressantes nouvelles réalisations. Des économies peuvent être ainsi faites tant par la firme que par nous-mêmes. A ce propos, nous tenons à remercier sincèrement celles qui nous ont rendu service d'une manière ou d'une autre au cours de l'hiver. Nous espérons par ailleurs que l'agréable collaboration existant avec elles se poursuivra également à l'avenir.

Il est peut-être possible de conclure de ce qui précède qu'en dehors des cours spéciaux de 1 à 3 jours, ce seront les cours tels que le K 30 (combiné) — permettant d'acquérir la formation professionnelle complémentaire la plus étendue — que l'on préférera aux autres dans le futur.

A relever que les locaux de notre Centre ont été de nouveau mis à disposition pour les séances de diverses commissions de l'ASETA ainsi que pour un Cours de 2 jours organisé par l'ASCA (Association suisse pour l'encouragement du conseil d'exploitation en agriculture) à l'intention des conseillers cantonaux en machinisme agricole.

L'augmentation du nombre des participants aux cours a naturellement exercé une influence sur l'organisation du Centre du point de vue administratif et technique. De plus, le Secrétariat central a eu davantage de travaux de bureau à effectuer au sujet des inscriptions et des décomptes. En ce qui concerne l'organisation technique, elle exige du chef du Centre qu'il renonce progressivement au contact étroit qu'il entretenait avec les participants aux cours afin de pouvoir se consacrer davantage à d'autres activités qui prennent beaucoup de temps. Il s'agit surtout de la préparation des feuilles nécessaires et de la documentation pour les cours, la mise en place des moyens d'enseignement audio-visuels et d'autres auxiliaires techniques, ainsi que l'organisation en détail des exercices pratiques et

des travaux de réparation à l'atelier. C'est pour les différentes raisons précitées que l'auteur du présent rapport n'a pu accomplir que tardivement les autres tâches qui lui ont été confiées. Par ailleurs, les nouveaux petits problèmes surgissant fréquemment et auxquels il faut trouver une solution rapide obligent à reléguer provisoirement à l'arrière-plan les anciennes questions à liquider. Il est donc souvent impossible de suivre strictement le programme de travail établi.

Dans un autre ordre d'idées, on constate depuis quelque temps que le bâtiment abritant notre Centre de cours présente des traces d'usure et de dégradation attribuables aux intempéries. Il faut cependant

relever qu'aucune véritable réparation n'a dû être effectuée depuis son inauguration (1963).

En terminant ce rapport, je tiens à remercier vivement mes deux collaborateurs, soit H.-U. Fehlmann et W. Roth, pour leur précieux concours et leur constant dévouement. Sans leur collaboration, il ne serait guère possible de maintenir les activités de notre Centre telles qu'elles ont été décrites. Je voudrais aussi adresser de sincères remerciements à l'«équipe» du Secrétariat central. L'agréable collaboration existant avec elle facilite beaucoup de décisions et permet également d'envisager avec confiance les prochaines activités hivernales dans le domaine des cours.

Tableau 2

Liste des cours donnés au Centre de formation professionnelle complémentaire de Riniken (hiver 1974/75)

Date	No. du cours	Objet du cours	Genre de cours	Participants	Durée du cours (jours)
1974					
1. 7. — 4. 7.	289	Les moisonneuses-batteuses	A 5	17	4
31.10. — 2.11.	290	La soudure électrique (1er degré)	M 2	12	3
4.11. — 6.11.	291	La soudure électrique (1er degré)	M 2	11	3
7.11. — 9.11.	292	La soudure électrique (1er degré)	M 2	11	3
7.11. — 9.11.	293	La soudure autogène (1er degré)	M 3	10	3
14.11. — 16.11.	294	La soudure électrique (1er degré)	M 2	19	3
18.11. — 20.11.	295	La soudure autogène (1er degré)	M 3	19	3
21.11. — 26.11.	296	Le travail des métaux (connaissances de base)	M 1	19	5
27.11. — 6.12.	297	Travaux d'atelier et remise en état de matériels agricoles	AR 2	19	9
9.12. — 20.12.	298	Tracteurs à moteur Diesel et moteurs à essence	A 4	19	10
4.12.	299	La technique dans la maison d'habitation	MES 4	17	1
9.12.	300	Emploi des peintures et des laques	MES 1	17	1
10.12.	301	Alimentation en eau de la maison d'habitation et des bâtiments d'exploitation	MES 2	18	1
11.12.	302	Outils et matériaux modernes pour les réparations et les rénovations	MES 3	16	1
12.12.	303	La technique dans la maison d'habitation	MES 4	13	1
13.12.	304	Pose de revêtements modernes pour parois, plafonds et planchers	MES 5	18	1
16.12. — 17.12.	305	Equipements électriques de véhicules automobiles et remorques agricoles	E 1	12	2
1975					
6. 1.	306	Les matières plastiques (façonnage, réparation)	M 6	7	1
6. 1. — 17. 1.	307	Tracteurs à moteur Diesel et moteurs à essence	A 4	10	10½
13. 1. — 14. 1.	308	Les pulvérisateurs mécaniques et pneumatiques	A 10	10	2
15. 1.	309	Les relevages hydrauliques à contrôle de profondeur (fonctionnement, utilisation)	H 1	15	1
a reporter				309	68½

Date	No. du cours	Objet du cours	Genre de cours	Participants	Durée du cours (jours)
			Report	309	68½
20. 1. — 31. 1.	310	Travaux d'atelier et remise en état de matériels agricoles	AR 2	8	10½
20. 1.	311	Emploi des peintures et des laques	MES 1	14	1
21. 1.	312	Alimentation en eau de la maison d'habitation et des bâtiments d'exploitation	MES 2	11	1
22. 1.	313	Outils et matériaux modernes pour les réparations et les rénovations	MES 3	8	1
23. 1.	314	La technique dans la maison d'habitation	MES 4	3	1
24. 1.	315	Pose de revêtements modernes pour parois, plafonds et planchers	MES 5	19	1
27. 1.	316	Emploi des peintures et des laques	MES 1	15	1
28. 1.	317	Alimentation en eau de la maison d'habitation et des bâtiments d'exploitation	MES 2	7	1
29. 1.	318	Outils et matériaux modernes pour les réparations et les rénovations	MES 3	7	1
30. 1.	319	La technique dans la maison d'habitation	MES 4	7	1
30. 1.	320	Pose de revêtements modernes pour parois, plafonds et planchers	MES 5	13	1
31. 1.	321	Pose de revêtements modernes pour parois, plafonds et planchers	MES 5	20	1
3. 2. — 5. 2.	322	Matériels horticoles (remise en état)	G 1	12	3
6. 2. — 8. 2.	323	Matériels horticoles (remise en état)	G 1	8	3
10. 2. — 12. 2.	324	La soudure électrique (1er degré)	M 2	12	3
13. 2. — 15. 2.	325	La soudure électrique (1er degré)	M 2	7	3
17. 2. — 19. 2.	326	La soudure électrique (1er degré)	M 2	11	3
20. 2. — 22. 2.	327	La soudure électrique (1er degré)	M 2	12	3
20. 2. — 22. 2.	328	La soudure autogène (1er degré)	M 3	9	3
24. 2. — 26. 2.	329	La soudure autogène (1er degré)	M 3	8	3
27. 2. — 1. 3.	330	La soudure autogène (1er degré)	M 3	10	3
27. 2.	331	Emploi des peintures et des laques	MES 1	24	1
28. 2.	332	Emploi des peintures et des laques	MES 1	19	1
3. 3. — 5. 3.	333	La soudure électrique (1er degré)	M 2	12	3
3. 3. — 5. 3.	334	La soudure autogène (1er degré)	M 3	9	3
6. 3.	335	Emploi des peintures et des laques	MES 1	18	1
10. 3. — 13. 3.	336	Les moissonneuses-batteuses	A 5	8	4
14. 3.	337	Le postséchage du foin en grange (systèmes, technique d'emploi)	A 9	14	1
17. 3. — 18. 3.	338	Les ramasseuses-presses à haute densité	A 7	11	2
			Total	645	133

Cela correspond à 1'707 (1'609) journées de participants.

6. Centre de formation professionnelle complémentaire 2 à Grange-Verney / Moudon

(rapport de Jean-Jacques Romang, chef du centre)

Comme chaque année, c'est par un cours de soudure électrique de 3 jours que notre activité a débuté le 9 décembre 1974. L'intérêt pour cette branche, enseignée pourtant depuis bien des années, a encore

augmenté en 1975. Malgré des cours supplémentaires intercalés pendant l'hiver, nous avons dû refuser des participants à celui de février. Les cours de soudure, 2ème degré (M 4), nous ont permis de fabriquer de nombreux objets après les avoir imaginés, choisi les profils métalliques les plus appropriés, cherché à limiter le poids pour certains et le prix de construction pour d'autres. Ces objets ont été emportés par les

participants ou sont venus compléter notre équipement d'atelier.

Plusieurs nouveautés avaient été prévues à notre programme. Premièrement une journée sur l'emploi de différentes colles modernes, spécialement de résines synthétiques renforcées par des fibres de verre, qui nous a permis d'effectuer des réparations aussi bien sur des objets en plastique que sur des silos et des carrosseries. Les travaux faisables soi-même à la ferme et dans la maison d'habitation furent traités dans une autre série de cours. Une journée fut consacrée à l'aménée d'eau potable à la ferme (MES 2) et nous fûmes surpris de nous trouver devant une assemblée nombreuse dont deux participants avaient même des exigences allant plus loin

que les nôtres. Ils souhaitaient, en effet, se charger eux-mêmes de l'installation complète de la distribution d'eau dans leur nouvelle ferme après avoir procédé à des captages et avoir tiré une conduite d'aménée. Notre programme devra comporter à l'avenir une description des différents types de pompes, avec indication des prix et adresses des fournisseurs de ce genre de matériels.

Une autre journée traitait de la pose de revêtements modernes pour sols, plafonds et parois (MES 5). En si peu d'heures, il ne s'agissait en fait que d'une orientation, description de matériaux avec leurs diverses possibilités et leurs prix, le tout complété par quelques exercices pratiques de pose. Ce n'est par ailleurs pas sans hésitation que nous avons lancé ce

Tableau 3

Liste des cours donnés au Centre de formation professionnelle complémentaire de Grange-Verney, Moudon VD (hiver 1974/75)

Date	No. du cours	Objet du cours	Genre de cours	Participants	Durée du cours (jours)
1974					
9.12. — 11.12.	144	Cours de soudure électrique (1er degré)	M 2	14	3
17.12.	145	Cours sur les tronçonneuses	A 8	11	1
19.12. — 20.12.	146	Cours sur les presses à fourrages	A 7	4	2
23.12.	147	Cours sur les différentes matières plastiques et les colles modernes pour réparations	M 6	17	1
1975					
6. 1. — 8. 1.	148	Cours de soudure électrique (1er degré)	M 2	14	3
9. 1. — 11. 1.	149	Cours de soudure électrique (1er degré)	M 2	12	3
13. 1. — 14. 1.	150	Cours sur les machines agricoles (1er et 2e jours)	A 1	12	2
20. 1. — 22. 1.	—	Cours sur les machines agricoles (3e, 4e, 5e jours)	A 1	—	3
23. 1. — 25. 1.	151	Cours de soudure électrique (1er degré)	M 2	14	3
27. 1. — 29. 1.	152	Cours sur les machines horticoles	G 1	14	3
3. 2. — 5. 2.	153	Cours sur les machines horticoles	G 1	14	3
6. 2. — 8. 2.	154	Cours sur les machines horticoles	G 1	12	3
13. 2.	155	Cours élémentaire sur l'approvisionnement de la maison d'habitation et de l'étable en eau	MES 2	13	1
14. 2.	156	Cours élémentaire sur la pose de revêtements modernes pour parois, sols et plafonds	MES 5	18	1
15. 2.	157	Cours élémentaire sur la pose de revêtements modernes pour parois, sols et plafonds	MES 5	19	1
10. 2. — 12. 2.	158	Cours sur les tracteurs (2e degré) (1er, 2e, 3e jours)	AR 3	9	3
17. 2. — 18. 2.	—	Cours sur les tracteurs (2e degré) (4e, 5e jours)	AR 3	—	2
19. 2. — 21. 2.	159	Cours de soudure électrique (2e degré)	M 2	10	3
24. 2. — 26. 2.	160	Cours de soudure électrique (1er degré)	M 2	12	3
27. 2. — 1. 3.	161	Cours de soudure autogène (1er degré)	M 3	12	3
3. 3. — 5. 3.	162	Cours sur les moissonneuses-batteuses	A 6	9	3
Total				240	50

Cela correspond à 602 (580) journées de participants.

genre d'enseignement, sachant toute la préparation qu'il exigerait et conscients que nous nous éloignions quelque peu de la mécanique agricole. Cependant, la forte participation et l'intérêt suscité par ces cours nous engagent à continuer dans cette voie et même à aborder d'autres branches de la construction rurale (réparations et transformations d'intérieurs (MES 3). Face à la forte montée du coût de nos agents de production et à la hausse modérée de nos prix de vente, faire tout ce qu'on peut soi-même est une des seules solutions permettant de combler tant soit peu ce décalage. Plus on possède de connaissances dans des secteurs différents, mieux on peut s'adapter à la situation.

L'enseignement concernant les machines agricoles et les tracteurs (A 1, AR 3, A 6 et A 7) s'est poursuivi. Nous nous sommes attaqués à des fuites d'huiles, des embrayages défectueux, des roulements grippés, des jeux excessifs (AR 2) et nous avons échangé des pièces pour des sommes importantes. Dans tous ces travaux, le nettoyage des pièces représente un travail ingrat et long. Pour la première fois, nous avons fait connaissance avec une laveuse à jet d'eau chaude additionnée de détergent et avec une table de lavage pour petites pièces qui nous ont grandement facilité la tâche. Le prix de ce matériel est cependant un obstacle à sa large diffusion. Il faut donc envisager un emploi en commun ou effectuer soi-même une partie de cette installation ainsi que nous avons essayé de le faire.

Un cours de soudure autogène donné en collaboration avec la Maison Castolin (M 3) et un cours de 3 jours sur les moissonneuses-batteuses (A 6) ont mis fin à notre programme.

Le matériel de battage réparé cette année était peu abîmé, conséquence d'une moisson faite dans des conditions favorables et d'une conduite prudente. Mais, comme dit le proverbe, les années ne se ressemblent pas et il convient de rester vigilant quant au contrôle de ses outils de travail.

Au terme de ce rapport, je tiens à remercier les 240 participants qui ont défilé cet hiver à notre centre pour le bon esprit qu'ils y ont apporté et pour les encouragements qu'ils nous ont prodigués. Nous sommes reconnaissants aux différentes firmes qui mettent des machines à notre disposition et participent à nos réparations de matériels.

Mon collègue, Michel Pichonnat, se joint à moi pour reconnaître que nous sommes largement soutenus dans notre activité par l'ensemble des services de Grange-Verney et par le secrétariat central de Brougg. Nous les en remercions vivement.

7. Notre périodique «Technique Agricole»

De même qu'au cours des 14 dernières années, l'organe de l'ASETA a été publié en quinze numéros durant sa 36ème année de parution. Le nombre d'exemplaires que comportaient les éditions séparées a correspondu à l'effectif des membres, c'est-à-dire qu'il a légèrement diminué. Le 31 décembre 1974, ces chiffres étaient les suivants:

Edition allemande	30'000	(30'400)	exemplaires
Edition française	8'250	(8'300)	exemplaires
Edition italienne	390	(410)	exemplaires

La diminution de l'effectif des membres indiquée sur le Tableau 1 n'a eu de l'effet qu'à partir de février et mars 1975.

Nous saisissons l'occasion pour remercier sincèrement les nombreuses Firmes qui font insérer des annonces dans notre périodique et nous demeurent fidèles. C'est à elles, principalement, que nous sommes à nouveau redevables de ne pas avoir atteint la cote d'alarme avec le résultat de cet exercice. Il va sans dire que nos nombreux collaborateurs du pays et de l'étranger, de même que nos deux traducteurs, Messieurs René Schmid, à Remigen AG, et Daniel Ryser, à Novaggio TI (traduction italienne polycopiée), ont aussi droit à des remerciements. Enfin nous exprimons notre gratitude à l'Office de publicité Hofmann, à Obersteinmaur ZH, en tant qu'acquisiteur d'annonces, ainsi qu'à la Firme Schill & Cie S.A., à Lucerne, en tant qu'imprimerie attitrée et bureau d'expédition, pour leurs prestations.

8. Education routière et sécurité de circulation

Lors des manifestations organisées par nos Sections (voir le Tableau 6) ainsi que lors des nombreux cours donnés à nos deux Centres de formation professionnelle complémentaire (voir les Tableaux 2 et 3), il a été rappelé à nos membres, respectivement à leurs filles, leurs fils et leurs employés, quelles sont les

importantes mesures de précaution à prendre et les règles à observer dans la circulation routière.

Nous n'avons pas non plus négligé d'attirer régulièrement l'attention des lecteurs de notre périodique sur les dangers déjà connus et les nouveaux dangers encore peu connus. La collaboration du Service consultatif suisse pour la prévention des accidents dans l'agriculture (BUL) nous a été particulièrement précieuse à cet égard.

Les Tableaux 4 et 5 qui suivent donnent une vue d'ensemble des accidents de la route intervenus ces

dernières années ainsi que du nombre de tracteurs agricoles impliqués dans ces accidents avec leur pourcentage par rapport à l'effectif et au total des accidents. On constate qu'il y a eu seulement un tracteur agricole de plus que l'année dernière. Le Tableau 7 montre dans quels cantons il y a eu davantage de tracteurs impliqués dans ces accidents (chars automoteurs compris) qu'au cours de l'année dernière.

9. Utilisation collective des matériels agricoles

Le nombre des communautés d'utilisation de matériels agricoles existant dans notre pays était de 114 (112) unités, réparties sur 13 cantons.

Nous ne disposons toujours pas d'indications numériques concernant de nombreuses petites communautés du même genre, des coopératives d'achat et d'utilisation de machines agricoles ainsi que des entreprises de travaux mécaniques agricoles à façon, qui pratiquent les unes et les autres également l'emploi en commun des matériels agricoles sous d'autres formes. Il est toutefois probable que le résultat du recensement des entreprises du 30 juin 1975 fournira d'utiles renseignements à ce propos dans 2 ou 3 ans. Par ailleurs, l'Association suisse pour l'encouragement du conseil d'exploitation en agriculture (ASCA) procédera à une enquête pour tenter de déterminer combien d'exploitations (comportant chacune tant d'hectares et tant de machines) font partie de communautés d'utilisation de matériels agricoles. Une autre enquête, menée ultérieurement, aura pour but de donner des renseignements concernant les résultats positifs obtenus sur le plan financier avec l'emploi collectif de tels matériels. Avec le temps, il sera alors possible de comparer ces chiffres avec ceux de l'étranger.

Par ailleurs, on a tenté de faire de la propagande en faveur de l'emploi collectif des machines, instruments, appareils, installations et véhicules agricoles à l'aide du prospectus diffusé durant l'automne 1974 et du film sonore en couleurs «La Communauté d'utilisation de matériels agricoles» — réalisé par Paul Müri (Liebegg AG), conseiller cantonal en machinisme agricole — ainsi qu'avec des textes publiés dans «Technique Agricole». Les résultats obtenus jusqu'ici ne donnent pas encore satisfaction.

Tableau 4
Objets impliqués dans les accidents routiers
de 1972 à 1974

	1972	1973	1974
Chemins de fer	239	231	179
Tramways	714	708	638
Cars / Omnibus	1'092	1'113	1'034
Voitures automobiles	110'835	101'380	96'345
Camions	11'162	10'518	9'023
Tracteurs agricoles	636	577	578
Tracteurs industriels	184	218	211
Motocyclettes	3'061	2'911	3'026
Scooters	757	598	473
Petites motos	1'340	1'164	1'079
Motocycles	6'833	6'181	6'116
Cycles	2'558	2'518	2'574
Chars	55	45	39
Voitures à bras	47	57	60
Piétons	6'775	5'970	5'813
Traîneaux de sport	10	24	13
Animaux	1'226	1'068	1'108
Autres objets	647	708	779
Total	148'171	135'989	129'088

Tableau 5
Tracteurs agricoles impliqués dans les accidents
routiers de ces dix dernières années

Année	Effectif total	Tracteurs impliqués	En % de l'effectif	En % du total des accidents
1965	68'000	512	0,75	0,48
1966	69'000	563	0,81	0,52
1967	71'000	657	0,92	0,57
1968	71'000	638	0,89	0,55
1969	71'253	619	0,86	0,47
1970	72'000	727	1,00	0,50
1971	72'000	664	0,92	0,45
1972	72'000	636	0,89	0,43
1973	72'000	577	0,80	0,42
1974	72'000	578	0,80	0,42

10. Expertises / Renseignements / Conseils

Au cours de cet exercice, Werner Bühler, chef du Service technique, s'est occupé des affaires suivantes:

Les expertises, qui ont exigé passablement de temps, se répartissent comme suit d'après leur objet:

— Simples contrôles de factures de réparations	10
— Contrôles de factures avec appréciation du prix des réparations	4
— Questions litigieuses relatives au contrat d'achat ou à la période de garantie	6
— Appréciation de dommages subis par des machines	4
<hr/>	<hr/>
Total	24

Les renseignements et conseils donnés par téléphone ou de vive voix qui ont été notés concernaient les questions suivantes:

— Achats de tracteurs	34
— Achats de machines	18
— Questions juridiques	26
— Questions d'assurance	6
— Questions techniques	40
— Carburants et lubrifiants	6
— Questions tarifaires	14
<hr/>	<hr/>
Total	144

Ces chiffres, en particulier ceux qui se rapportent aux expertises, représentent beaucoup de travail désagréable et mettant les nerfs à l'épreuve. Dans la plupart des cas, les agriculteurs ne demandent l'aide de l'ASETA que lorsque l'affaire en cause est au point mort et qu'une solution satisfaisante du problème semble exclue pour l'une des parties. Il arrive aussi souvent qu'une juste appréciation du cas soit impossible pour la simple raison que l'affaire ayant traîné en longueur, les pièces justificatives demeurent introuvables.

Quant aux renseignements demandés par téléphone, une partie pourraient être donnés par les services consultatifs agricoles cantonaux. Ceux qui les désirent étant cependant presque toujours d'anciens participants à nos cours, il va sans dire que nous y répondons directement nous-mêmes dans la mesure du possible.

11. L'assurance de la responsabilité civile pour les véhicules automobiles (ARCVA)

La révision du tarif examinée en 1971 en vue de la détermination des primes pour l'année 1972 a provoqué des réactions du public. Elle a incité les associations d'automobilistes à demander la constitution d'une commission paritaire permanente. Vu cette situation, M. von Moos, à l'époque Conseiller fédéral et chef du Département fédéral de justice et police, décida en automne 1971 de nommer un groupe d'étude. Notre association y était représentée par votre directeur. Le volumineux rapport du groupe d'étude fut rendu public, le 20 février 1975, lors d'une conférence de presse, par M. le Prof. W. Hug, Zurich. Trois sous-commissions se répartirent le travail du groupe d'étude comprenant 25 membres. Les résultats de leurs délibérations relatives à une nouvelle conception du régime de l'ARCVA peuvent se résumer comme suit: structure uniforme du tarif, statistique commune complète, primes prospectives uniformes obligatoires, calcul rétrospectif individuel et participation des preneurs d'assurances à l'excédent de bénéfice. Le Bureau fédéral des assurances (autorité de surveillance), d'entente avec les assureurs, avait déjà réalisé auparavant le tarif uniforme et le calcul rétrospectif global. Par contre le calcul rétrospectif individuel et l'utilisation des excédents de bénéfices des assureurs en faveur de leurs preneurs d'assurances sont choses entièrement nouvelles.

Le tarif identique et obligatoire pour tous les assureurs repose sur un calcul précis de la prime prospective qui prend en considération les facteurs suivants: la prime pure, les frais d'administration, le système des degrés de prime (bonus/malus), le bénéfice des assureurs sur leur chiffre d'affaires, les suppléments pour fluctuations et de sécurité, les suppléments pour services particuliers des assureurs ainsi que les intérêts. Le taux pour frais d'administration de 23% a été considéré comme normal. La marge pour le bénéfice fixée jusqu'ici à 3% et qui représente la rétribution des prestations et du risque des entreprises a également été jugée convenable. Le système bonus/malus et les franchises, qui permettent de tenir compte des éléments subjectifs des risques lors du calcul des primes, doivent être main-

tenus. Il est également tenu compte dans le calcul rétrospectif global des réserves pour fluctuations, frais et de sécurité. Le solde du calcul rétrospectif global doit être porté au crédit ou au débit d'un compte global d'égalisation des tarifs qui sert à égaliser les tarifs à long terme. Si le décompte du solde annuel, qui à l'avenir devrait être établi séparément pour les voitures de tourisme, pour les motocycles et pour les autres véhicules automobiles, présente un solde positif, celui-ci doit être utilisé totalement ou partiellement lors du prochain calcul des primes en vue de leur diminution. Grâce au solde du décompte 1973, il fut par exemple possible de procéder à une réduction des primes concernant les voitures de tourisme pour 1975.

Selon la nouvelle conception, le calcul rétrospectif global doit être complété par un calcul rétrospectif individuel afin de tenir compte des différences existant d'un assureur à l'autre concernant le cours des sinistres, les frais et le produit des intérêts.

L'introduction du nouveau système se fera tout d'abord sur une base volontaire. A long terme, une réglementation légale est nécessaire.

Par arrêté du 9 avril 1975, le Conseil fédéral a nommé la commission consultative permanente pour l'ARCVA. Selon l'article 2, al. 3, la nouvelle commission peut faire appel à des experts en vue d'examiner certains problèmes spéciaux. Il est, par exemple, prévu de s'assurer la collaboration de votre directeur pour tout ce qui a trait à l'ARC des véhicules automobiles ordinaires et spéciaux agricoles.

12. Législation routière

Par arrêté du 20 mars 1975, les Chambres fédérales ont approuvé une modification partielle de la loi sur la circulation routière (LCR). Le délai d'opposition est échu depuis le 30 juin 1975, sans avoir été utilisé. Par arrêté du 2 juillet 1975, le Conseil fédéral a mis en vigueur pour le 1er août 1975 les innovations suivantes:

- les médecins acquièrent le droit de signaler les conducteurs qui ne sont pas capables de conduire avec sûreté;
- l'usage d'un véhicule automobile à des fins délictueuses devient un motif de retrait obligatoire du permis de conduire;

- les décisions cantonales de dernière instance concernant des mesures administratives peuvent être portées directement devant le Tribunal fédéral par la voie du recours de droit administratif;
- la situation de la personne lésée par un accident de la circulation est améliorée car tous les auteurs du dommage sont désormais solidairement responsables;
- dans les dispositions pénales, on a aggravé la peine dont est possible celui qui conduit en étant pris de boisson et l'on a supprimé la publication du jugement pour les récidivistes en matière d'alcool au volant et pour les conducteurs ayant manqué d'égards.
- compétence est donnée au Conseil fédéral:
 - d'édicter des prescriptions sur la formation complémentaire des conducteurs;
 - d'ordonner que les candidats au permis de conduire reçoivent une formation en matière de premiers secours aux blessés;
 - d'introduire l'obligation partielle de fréquenter une école de conduite (les dispositions d'application y relatives ne pourront être édictées qu'ultérieurement).

Un certain nombre de prescriptions modifiées de la LCR n'entrent pas en vigueur le 1er août 1975. Il s'agit notamment de:

- dispositions concernant l'assurance dont il faudra encore examiner les effets avec les compagnies d'assurance (la révision de l'ordonnance sur la responsabilité civile et l'assurance en matière de circulation routière est en préparation);
- limitation de vitesse à l'intérieur et à l'extérieur des localités (avant la décision définitive, le Conseil fédéral veut attendre les résultats de la période d'essai en cours);
- fixer la limite du taux d'alcoolémie (décision à la suite d'une nouvelle étude scientifique).

Par lettre du 30 septembre 1973 adressée au Département fédéral de justice et police, l'ASETA a donné son préavis quant au projet d'ordonnance concernant l'admission des personnes et des véhicules à la circulation (OAC). Ce projet et tous les préavis recueillis seront examinés le 1er septembre 1975 lors d'une séance de la sous-commission 4 de la Commission permanente de la circulation routière.

13. Mesures de prévoyance en vue d'une pénurie de carburants

Bien que les recherches aient été activées dans le domaine des carburants de remplacement à la suite de la crise intervenue dans le domaine des produits pétroliers, on note un certain ralentissement à l'heure actuelle. Ce problème continue cependant d'être sérieusement étudié. Au cours de l'exercice, l'activité a été principalement orientée vers les questions d'organisation et les tractations. Au cours de ses séances, la «Commission de travail pour les carburants de remplacement», où l'ASETA est représentée par Werner Bühler, a délibéré plus ou moins à fond ou pris des décisions au sujet des points suivants:

- Les essais pratiques doivent être poursuivis avec de nouveaux types de générateurs de gaz de bois suédois et de nouveaux tracteurs.
- Il importe, lors des essais, d'employer de petites lamelles de bois.
- Le Délégué à la défense nationale économique et le Secrétariat de l'office de guerre de l'alimentation se chargent d'obtenir de nouveaux générateurs de gaz de bois suédois ou d'acquérir le droit de les fabriquer sous licence.
- C'est la Station fédérale de recherches d'entreprise et de génie rural (FAT), à Tänikon TG, qui sera dorénavant responsable des essais pratiques. Les spécialistes ayant été chargés jusqu'à maintenant de ces essais avec du gaz de bois (carburant binaire), en particulier le Professeur R. Tognoni, ingénieur à Lucerne, s'efforceront d'aider également la FAT à l'avenir selon leurs possibilités.
- Les différentes tâches à mener à chef seront définies dans un programme de recherches et de travail.

Une «Commission de travail pour la constitution de réserves de carburants dans l'agriculture», au sein de laquelle les mêmes milieux que ceux de la commission mentionnée plus haut sont représentés, a tenu une première séance au cours de laquelle les possibilités de faire des réserves individuelles et collectives de carburants importés ont été examinées. Les services publics responsables tiennent surtout à des réserves individuelles. Certaines dispo-

tions restrictives et difficultés devraient toutefois être éliminées au préalable — ce qui se fera prochainement — afin que la constitution de réserves de carburants offre de l'intérêt pour l'agriculteur. D'autre part, une commission spéciale où l'ASETA est aussi représentée par Werner Bühler, a procédé à une nouvelle réglementation du rationnement des carburants afin que la répartition de ces derniers en cas de difficultés d'approvisionnement soit plus équitable. Ces travaux ont pu être provisoirement terminés du fait qu'ils donnent désormais la possibilité de faire immédiatement face à toute éventualité, comme l'exigeait le Conseil fédéral. Ce qui manque encore à l'heure actuelle, ce sont quelques bases légales qui permettent de décréter des mesures d'urgence dans un état de crise déjà semblable à celui de l'hiver 1973/1974.

14. Collaboration avec nos 22 Sections

En ce qui concerne les affaires courantes, nous renseignons Messieurs les présidents et gérants des Sections au moyen de lettres circulaires et de photocopies de documents importants. Afin que les Sections soient informées et se déterminent à temps, nous avons mené une enquête auprès d'elles vers la fin de l'exercice au sujet de la publication no. 9 (formation des jeunes conducteurs de véhicules automobiles agricoles), de la constitution de réserves de carburant, du recouvrement des cotisations annuelles (frais d'encaissement) et de l'activité déployée par les Sections touchant les cours et les conférences. D'un autre côté, les rapports avec les sociétaires sont maintenus et développés grâce au précieux agent de liaison que constitue notre périodique «Technique Agricole», de même qu'à la présence de représentants du Comité directeur à des manifestations des Sections. Enfin l'Assemblée des délégués et les séances du Comité central qui ont lieu chaque année permettent aussi d'utiles échanges de vues.

La collaboration avec nos 22 Sections peut donc être qualifiée de très bonne et profitable. Nous en remercions sincèrement les présidents, les gérants et les membres des comités des Sections.

Par la même occasion, nous tenons à féliciter chaleureusement la Section lucernoise pour son cinquan-

tenaire (fêté le 22 mars 1975) et à lui souhaiter autant de succès pour les 50 prochaines années.

15. Manifestations organisées par les Sections

Les conditions météorologiques extrêmement défavorables du dernier trimestre de 1974, qui entraînèrent d'importants retards dans l'exécution des travaux, ont évidemment entravé l'activité normale des Sections concernant les cours et les conférences. Cela d'autant plus qu'une partie des retards subis durant l'hiver ont dû être rattrapés au printemps de 1975 en plus des travaux ordinaires. On ne doit donc

pas être surpris de constater que le Tableau 6 montre une diminution du nombre des manifestations et des participants comparativement au dernier exercice. Il est même étonnant que les Sections soient quand même parvenues à mettre sur pied toutes les manifestations indiquées malgré le peu de temps dont elles disposaient. Nous ne pouvons que remercier sincèrement tous ceux qui ont contribué à la réussite de ces manifestations des Sections. Des éloges doivent d'autre part être décernés aux membres de ces dernières, qui profitèrent des nombreuses occasions qui leur étaient ainsi offertes de compléter leur formation professionnelle.

Tableau 6 Manifestations mises sur pied par les Sections

Sections	Assemblées et réunions						Cours				Démonstr.		Excurs.		Total	
	ass. gén.		réunions rég.		réunions rég.		C. techn.		C. prép.							
	n.	p.	n.	p.	n.	p.	n.	p.	n.	p.	n.	p.	n.	p.	n.	p.
Argovie	1	60	7	365	—	—	—	—	12	325	—	—	1	70	21	820
Deux-Bâles	1	100	11	650	—	—	36	448	172	1938	1	400	—	—	221	3536
Berne	1	28	1	28	—	—	2	102	2	140	—	—	—	—	6	298
Fribourg	1	46	3	49	—	—	1	11	2	49	1	36	—	—	8	191
Liechtenstein	1	80	1	80	—	—	—	—	16	518	1	220	—	—	19	898
Genève	1	90	1	90	—	—	—	—	—	—	—	—	1	90	3	270
Grisons	1	49	1	49	—	—	3	39	—	—	—	—	—	—	5	137
Jura	1	45	1	45	6	90	—	—	13	212	—	—	—	—	21	392
Lucerne	1	90	1	95	—	—	—	—	6	306	—	—	—	—	8	491
Neuchâtel	1	36	1	39	—	—	—	—	1	49	—	—	—	—	3	124
Nidwald	1	28	1	28	—	—	—	—	5	105	—	—	—	—	7	161
Obwald	1	63	—	—	1	46	—	—	1	53	—	—	—	—	3	162
Saint-Gall	1	194	13	767	16	481	—	—	17	519	—	—	1	13	48	1974
Schaffhouse	1	60	1	60	—	—	9	124	3	86	—	—	2	183	16	513
Schwytz	—	—	—	3	44	—	—	—	6	165	—	—	—	—	9	209
Soleure	1	42	1	42	—	—	3	36	4	209	—	—	—	—	9	329
Tessin	1	65	1	65	—	—	—	—	3	35	—	—	1	130	6	295
Thurgovie	1	180	5	815	—	—	6	62	16	425	—	—	—	—	28	1482
Vaud	1	106	—	—	—	—	—	—	11	271	—	—	1	106	13	483
Valais	—	—	—	—	—	2	42	—	—	—	—	—	—	—	2	42
Zoug	1	200	1	200	—	—	—	—	4	57	—	—	—	—	6	457
Zurich	1	245	—	—	—	—	5	115	41	705	2	305	11	1047	60	2417
Total	20	1807	51	3467	26	661	67	979	335	6167	5	961	18	1639	522	15681

- Explications:
- ass. gén. = Assemblées générales
 - C. techn. = Cours techniques
 - C. prép. p. j. = Cours préparatoires pour jeunes conducteurs
 - conduct. = Conférences sur la prévention des accidents
 - conf. prév. = conférences techniques
 - n. = nombre de manifestations
 - p. = nombre de participants
 - rég. = régionales

16. Station fédérale de recherches d'entreprise et de génie rural (FAT) à Tänikon TG

L'information des agriculteurs par l'intermédiaire du «Bulletin de la FAT» (seconde partie de notre périodique) fut de nouveau intense, approfondie et à larges vues. Elle s'est étendue du 1er juillet 1974 au 30 juin 1975 et a touché les domaines suivants:

- Le séchage du grain à la ferme
- Mise à l'épreuve de cadres de sécurité montés sur des chars automoteurs (avec feuilles de test)
- Le bruit — sérieux danger pour les agriculteurs et la main-d'œuvre agricole
- Tableau des types et modèles de charrois portées
- Matériels d'alimentation: affouragement des bovins (engraissement)
- Observations concernant l'économie du travail dans l'étable rotative
- Indemnités à demander pour l'utilisation des matériels agricoles
- Expérimentations effectuées avec des désileuses par le haut
- Essais comparatifs d'épandeuses de microgranulés avec localisation en ligne
- Influence de la hauteur de coupe et du système de coupe sur les pertes et la pollution du fourrage
- Le freinage des remorques agricoles
- Essais comparatifs de ventilateurs pour installations de grange à ventilation du tas de foin par le bas
- Essais effectués avec des cadres de sécurité montés sur des chars automoteurs et des autochargeuses autotractées à fourrages
- Le nettoyage à la machine des étables à bovins et des porcheries
- Expériences faites avec des herses roulantes à lames
- Tests rapides de chars automoteurs (avec feuilles de test)
- Tests rapides de tracteurs (avec feuilles de test)

La première partie du périodique a également profité de la vulgarisation des travaux effectués par l'équipe de la FAT.

L'échange d'idées et d'expériences avec des collaborateurs de cette Station fédérale, de même que leur coopération au sein des commissions techni-

ques de l'ASETA, représentent de très précieuses relations de réciprocité entre chercheurs et praticiens. Ces relations doivent absolument être encore intensifiées.

Nous adressons de sincères remerciements à Monsieur le Directeur P. Faessler, Dr, ainsi qu'à ses collaborateurs, pour l'énorme travail utile qu'ils accomplissent au service de l'agriculture.

17. Association suisse pour l'encouragement du conseil d'exploitation en agriculture (ASCA)

Notre collaboration avec l'ASCA, qui est affiliée à l'ASETA en tant qu'organisation membre, s'avère plus active d'année en année. On arrive de cette façon à répartir les tâches et à éviter de faire du travail à double. C'est ainsi qu'un arrangement est par exemple intervenu à propos des communautés d'utilisation de matériels agricoles, où le champ d'action de chacune des deux associations a été délimité. Des arrangements analogues existent d'ailleurs déjà entre l'ASCA et la FAT de même qu'entre la FAT et l'ASETA.

Il convient de se réjouir de cette bonne entente puisqu'elle crée un climat favorable pour la coopération sur le plan cantonal. Nous pensons plus particulièrement à la collaboration entre les services consultatifs agricoles cantonaux — notamment ceux qui sont spécialisés dans le machinisme agricole — et les Sections de l'ASETA. Des contacts et une coopération sont en effet également indispensables à cet échelon. On accomplit beaucoup plus de travail utile en commun qu'isolément.

L'ASCA avait organisé les 14 et 15 avril un cours au Centre de formation professionnelle complémentaire de Riniken. Ce cours, destiné aux conseillers cantonaux en machinisme agricole, avait pour objet l'appréciation de l'accessibilité des pièces ou organes de matériels agricoles en vue de leur entretien et de leur réparation. MM. W. Bühler, H.-U. Fehlmann et W. Roth assumaient la majeure partie de l'enseignement.

Par ailleurs, les collaborateurs de la section «Mécanisation» de l'ASCA se mettent à la disposition de deux de nos commissions techniques en tant que conseillers ainsi que comme rédacteurs d'articles pour notre périodique «Technique Agricole». Il va

sans dire que nous sommes particulièrement heureux de ce dernier mode de coopération. D'un autre côté, l'ASCA a ainsi la possibilité de toucher directement et rapidement de très nombreux praticiens.

Nous tenons à remercier sincèrement Monsieur le directeur H. Schweizer, Dr, de même que ses collaborateurs de la section «Mécanisation», pour la fructueuse coopération et les bons rapports existant entre nos deux associations.

18. Collaboration sur le plan international

La 16ème séance du Groupe de travail «Mécanisation de l'agriculture» de la CEA s'est tenue à Bologne (Italie) les 29 et 30 avril 1975, sous la présidence du sénateur P. Stroobants (Belgique), agriculteur. Les 8 pays d'Europe occidentale représentés étaient l'Allemagne, l'Autriche, la Belgique, l'Espagne, la France, la Hollande, l'Italie et la Suisse. Les problèmes traités furent les suivants:

- L'âge minimum des conducteurs et les conditions pour l'obtention du permis de conduire concernant les véhicules automobiles agricoles (résultats d'une enquête).
- Le montage d'arceaux, cadres ou cabines de sécurité sur les véhicules automobiles agricoles pour empêcher qu'ils fassent plus d'un demi-tour sur eux-mêmes en cas de renversement (résultats d'une enquête).
- L'unification des protocoles pour les essais de machines agricoles (rapport d'un comité spécial).
- Les possibilités d'économiser du carburant lors de l'exécution des travaux agricoles.
- Les difficultés que provoquent des indications de prix différentes lors du choix de machines agricoles.
- Les taxes de circulation variables frappant les véhicules automobiles agricoles dans les pays membres de la CEA.
- La mécanisation de l'agriculture et ses répercussions sur la réforme des structures en Italie.

Les contacts et échanges d'idées annuels qui s'avèrent possibles grâce à ces rencontres sont extrêmement utiles puisqu'ils permettent à la longue non seulement une mobilisation des énergies mais encore une uniformisation des conditions d'emploi des véhicules automobiles agricoles dans les divers pays.

La recherche de cet ajustement a été rendue nécessaire par les efforts accrus qui sont déployés au sein des Etats de la Communauté économique européenne en vue de la réalisation d'une unification dans de nombreux secteurs.

L'enquête menée au sujet des arceaux, cadres et cabines de sécurité a montré entre autres que le caractère obligatoire du montage de tels équipements sur les tracteurs dans les pays nordiques n'est pas du tout aussi strict qu'on l'a prétendu. Ces équipements sont légalement exigés au Danemark (1966), en Allemagne fédérale (1970) et en Autriche (1974). Dans ces deux derniers Etats, cela ne concerne «que» les tracteurs nouvellement admis à la circulation, l'arceau de sécurité représentant l'exigence minimale. En ce qui concerne la Suède, le caractère obligatoire des équipements de sécurité en question (1970) a été prévu pour les tracteurs importés (neufs ou usagés) et seulement lorsque la machine est conduite par un employé. Aucune prescription légale n'existe en Belgique, en France et en Hollande au sujet de ces équipements de sécurité.

Certains participants ont été surpris d'apprendre que dans la plupart des pays où l'enquête a eu lieu, les véhicules automobiles sont exonérés partiellement ou totalement de la taxe de circulation.

En ce qui touche l'âge des jeunes conducteurs de véhicules automobiles agricoles, une enquête a fait apparaître que l'âge minimum requis est 16 ans dans 7 pays et 18 ans dans 2 pays. En France, le permis de conduire n'est pas nécessaire. D'autre part, 9 pays prévoient comme en Suisse seulement un examen théorique pour ces conducteurs.

Lors de discussions avec des collègues étrangers, on n'a pu se défendre de penser que si beaucoup de choses ont été couchées sur le papier dans la plupart des pays européens, toutes ne sont pas forcément mises à exécution. Cette constatation peut s'avérer utile pour nous.

Quant aux économies de carburant à réaliser lors des travaux agricoles, il faut relever que la Suisse n'est pas en retard dans ce domaine. La Suède mise à part, seul notre pays a déjà entrepris

des recherches dans le domaine des carburants de remplacement avant qu'éclate la crise de l'énergie (Office de guerre pour l'industrie et le travail, Office de guerre de l'alimentation et l'ASETA).

19. Questions financières

Comme de coutume, les comptes de l'exercice ont été analysés de manière détaillée dans un rapport financier séparé qui n'est adressé qu'aux membres des divers organes de l'ASETA. Le résumé ci-après permettra cependant aux autres sociétaires de se faire une idée assez exacte de la situation financière de notre association.

Le compte de l'édition allemande du périodique accuse un total de recettes de Fr. 413'561.84, lequel donne un boni de Fr. 11'638.84. A relever que les montants y figurant pour les travaux de rédaction et d'administration sont modiques. En ce qui concerne le compte de l'édition française, il se solde par un modique boni de Fr. 596.10, les charges étant de Fr. 157'643.60. Le compte du Service technique accuse des recettes de Fr. 31'271.90, lesquelles sont de Fr. 294.50 supérieures aux charges. Les recettes du compte du Centre de formation professionnelle complémentaire 1, à Riniken, s'élèvent à Fr. 123'430.—, permettant un boni de Fr. 228.—. A ce propos, il convient de relever qu'une somme de Fr. 15'327.70 a dû être déboursée pour les intérêts passifs et les amortissements. En ce qui concerne le compte du Centre de formation professionnelle complémentaire 2, à Grange-Verney, il accuse un rendement de Fr. 33'035.50 et des charges de Fr. 32'797.30. Enfin le compte du Secrétariat central se clôture par un rendement de Fr. 518'244.55, lequel s'avère de Fr. 3'745.25 supérieur aux charges. En résumé, on constate que les rendements totaux se montent à Fr. 1'277'756.49 et laissent un bénéfice de Fr. 16'713.89. Par ailleurs, les immeubles (Centre de formation professionnelle complémentaire 1) sont inscrits à l'actif du bilan pour Fr. 221'137.65 et les installations des deux Centres de formation professionnelle complémentaire pour Fr. 14'250.—. Au nombre des postes figurant au passif du bilan, on trouve en premier lieu le prêt hypothécaire de Fr. 99'500.— (emprunt contracté pour le Centre de formation professionnelle complémentaire 1) ainsi que

les prêts, à taux d'intérêt favorable, accordés par les Sections et qui s'élèvent globalement à Fr. 21'750.—. Le capital se monte maintenant à Fr. 93'507.40. Le meilleur résultat financier constaté par rapport aux 2 exercices précédents ne doit cependant pas donner lieu à des conclusions erronées. En effet, il est dû à des recettes inattendues et à des dépenses réduites dans les 2 secteurs du périodique. Mais précisément dans ces secteurs, des diminutions de recettes (annonces) et des augmentations de dépenses (coûts d'impression) sont en tout temps possibles et du reste déjà prévisibles pour l'année 1976 (expédition, papier). Aucun sociétaire considérant les choses d'une manière objective ne pourra donc prétendre que la cotisation actuelle de Fr. 14.— (périodique compris) est trop élevée.

Nous remercions sincèrement M. P. Zimmerli, réviseur permanent des comptes (Wildegg AG) ainsi que MM. E. Barraud (Senarcens VD) et J. Roy (Porrentruy J), vérificateurs ordinaires, pour la fidèle exécution de leur mandat.

20. Conclusions

Les indications que contient le présent rapport ne concernent que les points importants de l'activité déployée par l'ASETA au cours de l'exercice 1974/1975. De nombreux détails intéressants vaudraient aussi la peine d'être mentionnés, mais nous avons dû nous limiter à l'essentiel.

Il nous faut constater une fois de plus que tous les collaborateurs et collaboratrices tant du Secrétariat central que des deux Centres de formation professionnelle complémentaire se sont appliqués à servir les agriculteurs dans le domaine de la technique agricole et à sauvegarder leurs intérêts. Ils ont droit à nos sincères remerciements.

Nous voudrions remercier également tous les sociétaires qui nous sont demeurés fidèles ou sont venus grossir nos rangs pendant cet exercice. Nous devons encore exprimer notre gratitude aux membres des organes de l'Association et des comités des Sections, en particulier aux présidents et aux gérants de ces dernières, pour leur infatigable dévouement.

Enfin nous adressons aussi des remerciements aux représentants de services publics et d'organisations avec lesquels nous collaborons pour les bons rapports qui continuent d'exister avec eux et aussi pour la compréhension dont ils font preuve en ce qui concerne les problèmes de la technique agricole.

Morat et Brougg, le 23 juillet 1975.

Association suisse pour l'équipement technique de l'agriculture – ASETA

Le président central: Hans Bächler

Le directeur: Rodolphe Piller

Texte complémentaire de la version française

Qu'est-ce au juste qu'une COUMA ?

(Communauté d'utilisation de matériels agricoles)

La COUMA ...

- est une organisation d'entraide formée d'agriculteurs d'un village ou d'une région qui veulent exploiter leurs machines en commun.
- ne possède pas de machines en propre parce que ces dernières demeurent la propriété des associés.
- ne cherche pas à réaliser des bénéfices!

La COUMA a pour but ...

- d'aider ses membres en leur procurant les machines dont ils ont besoin.
- de leur donner ainsi la possibilité de réduire leurs frais de machines et leurs frais de production.

La COUMA atteint ce but ...

- grâce à un degré d'emploi plus élevé des matériels des associés par son intermédiaire (mise à disposition de machines isolées ou de groupes de machines).
- grâce à la collaboration de ses membres.
- grâce à des accords entre les associés lors de l'achat de nouveaux matériels et de la fixation des indemnités à demander pour l'usage des machines.

La constante pénurie de main-d'œuvre et l'extension de nombreux domaines agricoles exigent des machines à grande capacité de travail et de conception moderne, donc coûteuses. Conséquence: les frais de machines élevés grèvent lourdement nos exploitations de faible et moyenne grandeur. En outre, malgré une mécanisation poussée, l'agriculteur n'arrive jamais à exécuter seul et en temps voulu tous les travaux qui se présentent. Il doit être aidé par un ou des voisins.

La Communauté d'utilisation de matériels agricoles vous libère de ces soucis!

L'agriculteur qui collabore au sein d'une COUMA peut ainsi:

- mécaniser immédiatement tous ses travaux de manière rationnelle sans devoir acheter lui-même d'autres machines.
- exécuter son travail avec les frais de machines réduits d'une grande exploitation.
- utiliser l'argent ainsi épargné pour des améliorations (maison d'habitation, bâtiment d'exploitation, etc.).
- renoncer à l'aide de femmes ou d'enfants.
- gagner du temps et s'adonner par exemple à une occupation accessoire lucrative.
- s'accorder des heures de détente bien méritées, voire même quelques jours de vacances!

Chaque associé peut prêter telle ou telle machine mais n'y est aucunement obligé

Ayez une libre discussion avec nous!

Association suisse pour l'équipement technique de l'agriculture (ASETA), Brougg

Conseillers cantonaux en machinisme agricole

Ecoles cantonales d'agriculture
